

La procédure de surendettement : du dépôt au passage en commission



Ce document est la propriété exclusive de la Banque de France, opérateur national EDUCFI. Il est fourni gratuitement à titre purement informatif sans que cette mise à disposition entraîne un quelconque transfert des droits de propriété intellectuelle sur ledit document. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle du document sans le consentement de la Banque de France constitue un délit de contrefaçon sanctionnée par les articles L 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Introduction



SOMMAIRE

I. Les instances

II. La procédure du dépôt à l'orientation

III. Les effets du dépôt

III. Les effets de la recevabilité

IV. L'orientation du dossier



I. Les instances



La Commission

7 membres



- ☑ Fixe les règles devant guider l'action de son secrétariat
- ☑ Prend les décisions de recevabilité et d'orientation
- ☑ Soumet des demandes de suspension de poursuite au juge

I. Les instances



**Le secrétariat
de la Commission
assuré par la
Banque de France**



- Instruit les dossiers de surendettement
- Renseigne les débiteurs sur la procédure
- Négocie avec les créanciers
- Forme et informe les travailleurs sociaux

III. Les effets du dépôt

Délivrance d'une attestation de dépôt dans les 48H



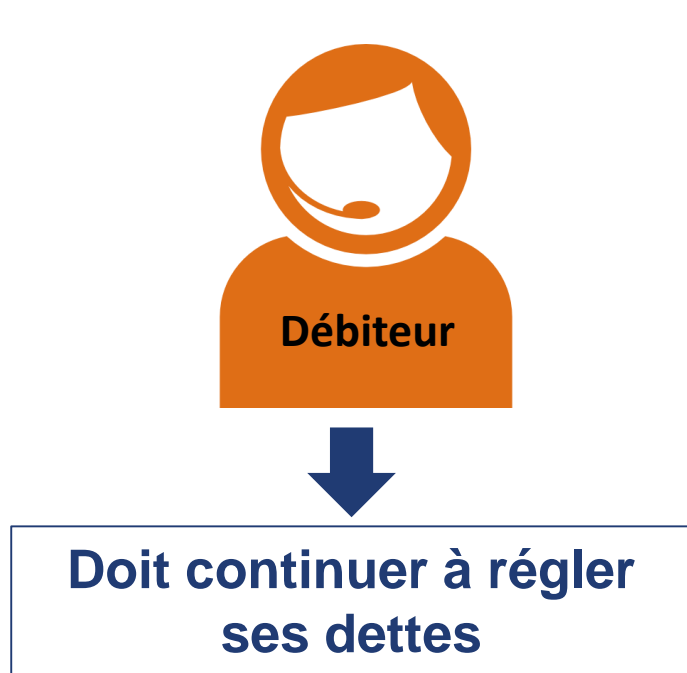
Inscription au Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP)



La commission a 3 mois pour décider de l'orientation



III. Les effets du dépôt



Les poursuites ne sont pas automatiquement suspendues



III. Les effets du dépôt



La commission peut

**Demander le report de
la date d'adjudication**

**Saisir le juge pour
suspendre des mesures
d'exécution**

IV. Les effets de la recevabilité

Suspension automatique et interdiction des procédures d'exécution dans la limite de 2 ans



La commission peut demander la suspension des procédures d'expulsion

Maintien du compte bancaire et des moyens de paiement adaptés à la situation

La banque est tenue de proposer à son client la souscription à l'offre spécifique

IV. Les effets de la recevabilité



Ne peut plus régler ses créances générées avant la décision de recevabilité sur :

- les crédits (consommation et immobiliers), y compris les découverts bancaires,**
- les arriérés de charges.**

Il doit régler ses charges courantes.

Il ne peut agir sur son patrimoine sans l'accord du juge.

L'Aide Personnalisée au Logement (APL) et les allocations logement sont rétablies.

Les créanciers ne peuvent pas prendre de garantie ou sûreté.

Les intérêts et les pénalités de retard sont gelés.

V. L'orientation d'un dossier



Pour calculer la capacité de remboursement, il faut prendre en compte :

- ” toutes les ressources,
- ” certaines charges courantes au réel (loyer, impôt, pension alimentaire...),
- ” les autres charges courantes selon un forfait.

V. L'orientation d'un dossier

La contribution aux charges du tiers non déposant

L'objectif

parvenir à une méthode d'appréciation de la répartition des charges du ménage afin de rendre neutre le choix d'un dépôt séparé ou d'un dépôt commun

doit communiquer ses revenus afin de définir la répartition des charges dans le ménage pour :

- une prise en compte intégrale des dépenses propres au débiteur
- une prise en compte d'une quote-part des dépenses communes, au prorata de la part des revenus du débiteur dans le couple






A contrario, les charges propres au non-déposant ne sont pas prises en compte.

V. L'orientation d'un dossier



Certaines charges sont forfaitisées

2024	Dépenses concernées	Montant pour une personne seule	Montant par personne supplémentaire
 Forfait de base	Alimentation Habillement Transports Mutuelle santé Divers	625 €	219 €
 Forfait habitation	Eau, électricité Téléphone Assurance habitation	120 €	41 €
 Seuil plafond chauffage	Complété par un montant apprécié sur la base de justificatifs	121 €	43 €



Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière



mesquestionsdargent.fr

Rubrique

Intervenants sociaux et PCB



Mes questions d'argent

Le portail national de l'éducation économique, budgétaire et financière

BANQUE DE FRANCE
EUROSYSTÈME

BUDGET

COMPTES-
MOYENS
DE
PAIEMENT

ASSURANCE

ÉPARGNE ET
PLACEMENTS

RETRAITE

FINANCER
UN
PROJET

FAIRE FACE
AUX
DIFFICULTÉS

ARNAQUES

PERTE
D'AUTONOMIE

JEUNES

INTERVENANTS
SOCIAUX ET
PCB

ENSEIGNANTS



Point conseil budget

> Difficultés budgétaires : la maîtrise des dépenses >

Difficultés budgétaires : les aides à solliciter

> **Maitrise de l'endettement et surendettement** >

Inclusion financière

> Réclamations >

Sessions de sensibilisation et supports

> ADMIRABLE : (re)découvrez une sélection de ressources utiles pour accompagner les personnes en fragilité financière >





TOUS PUBLICS

Mes questions d'argent
Le jeu

Le jeu Mes questions d'argent

[Le jeu Mes questions d'argent](#) est conçu par catégories d'âge :

8 – 11
ans

12 – 15
ans

16 – 25
ans

26 – 45
ans

+ 45 ans

Chacun peut approfondir ses connaissances sur 5 thèmes :

Achats/
Dépenses

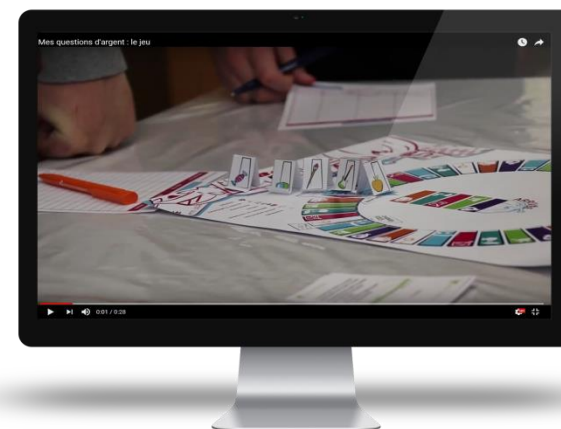
Budget

Crédit

Moyens
de
paiement

Assurance

Voir la vidéo sur Youtube



Mon cahier financier



Ce cahier regorge d'activités ludiques et pédagogiques regroupées à travers trois thématiques :



Français



Mathématiques



Culture générale

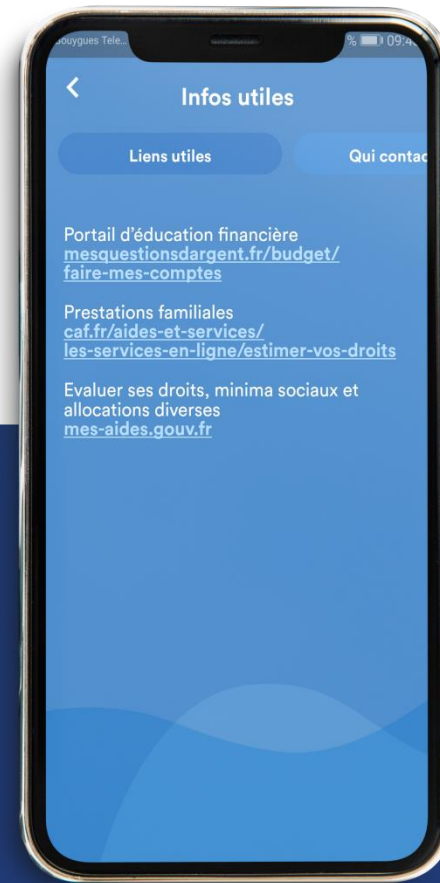
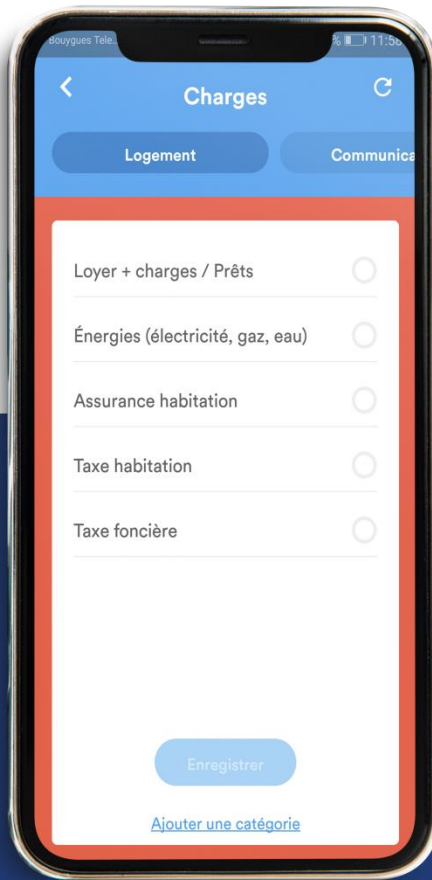
C'est le moyen idéal pour enrichir ses connaissances **budgétaires** et **financières**.

Comme pour [le jeu](#), chaque catégorie d'âge retrouve ses exercices !

Il est téléchargeable gratuitement sur le portail [Mes questions d'argent](#)



Application Pilote Budget



TOUS PUBLICS

Application

COMMANDE
VOCALE



PRENEZ LE CONTRÔLE
DE VOTRE
PORTE-MONNAIE
AVEC

Pilote Dépenses



GRATUITE

LA BANQUE DE FRANCE A VOTRE SERVICE :

UN CORRESPONDANT INCLUSION FINANCIÈRE (CORIF)

DANS CHAQUE DÉPARTEMENT

- ▣ Pour toute question ou de besoin de contact sur des cas individuels relatifs à :
 - La procédure de surendettement
 - La procédure de droit au compte
 - Les fichiers d'incidents
 - Le plafonnement des frais bancaires ou l'offre clientèle fragile
 - Les questions de réglementation bancaire ou d'assurance
 - Le microcrédit



Contactez le
**CORRESPONDANT
INCLUSION
FINANCIÈRE**
de votre
département



PAR COURRIEL
corifXX@banque-france.fr
(XX : n° du département)



3414 dites « CORIF »
du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
Prix d'un appel local

Retrouvez ces informations sur notre site Internet : www.banque-france.fr (Espace particuliers)